

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2444

3 octobre 2013

### SOMMAIRE

Exaserv S.A. ....	117311	Pocanto S.A. ....	117271
Global System Holding S.A. ....	117272	Poirel Investments S.A. ....	117271
Graphicom S.A. ....	117275	Premium Carwash S.à r.l. ....	117270
Investindustrial S.A. ....	117276	Premium Carwash S.à r.l. ....	117270
IODA S.A. ....	117277	Provalis S.A. ....	117270
Jarden Lux Finco S.à r.l. ....	117275	Pubart S.à r.l. ....	117293
Jarden Lux II S.à r.l. ....	117276	QM Properties 2 S.à r.l. ....	117271
Jewel HoldCo S.à r.l. ....	117275	QS Geo Pep S.C.A., SICAR ....	117270
JFK Real Estate S.A. ....	117272	QS GEO S.à r.l. ....	117269
JPCI ....	117273	Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l. ....	117271
Kalkalit-Lux 2 S. à r.l. ....	117282	RBC Investor Services Participations S.à r.l. ....	117294
Kanaltechnik Walter PROBST S.à r.l. ...	117282	Red House S.A. ....	117293
Kauz, S.à r.l. ....	117282	Red Point Investments S.A. SPF ....	117296
Kolchan Investments S.à r.l. ....	117272	Roebuck Park S.à r.l. ....	117295
Kozinet S.à r.l. ....	117277	Rosy Blue International S.A. ....	117269
Kutchin Investments S.à r.l. ....	117276	Russian Construction S.à r.l. ....	117283
L & M Technique Sàrl ....	117277	Saint Barth Drep 1 ....	117296
Management Advice Company S.A. ....	117266	Saint-James Investissement 2 S.à r.l. ....	117269
Manimmo S.A. ....	117266	Saint-Louis Investment S.A. ....	117267
Manulife Global Fund ....	117304	Sankaty European Investments II, S.à r.l. .....	117311
Mercury Fund ....	117267	Sansbro Invest S.A. ....	117268
Mifra Investments S.A. ....	117267	Sharpman International spf S.à r.l. ....	117295
Murano Invest S.à r.l. ....	117305	SK Europe S.A. ....	117312
Nerox S.à r.l. ....	117266	SK Europe S.A. ....	117268
NeXgen Partners ....	117266	Société d'Investissements Internationaux S.A. ....	117268
Open Assessment Technologies S.A. ....	117293	Sonogest S.à r.l. ....	117268
Pâtisserie-Confiserie PICHON-CREMER Sàrl ....	117282	Spanish Security Services I S.à r.l. ....	117296
PBG Concept ....	117295	Spimelux S.A. ....	117303
PFMR Immo Invest S. à r.l. ....	117267	Splendido S.A. ....	117269
Pharaon S.A. ....	117271	Swan Shipping S.à r.l. ....	117296
Pharaon S.A. ....	117270		
P.H. Invest S.A. ....	117304		
PHR Investments Sàrl ....	117293		
Place Ovale Holding S.A. ....	117294		

**Management Advice Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 143.598.

—  
*Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 août 2013*

*Résolutions:*

Après délibération, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

La démission de Mr Maarten Smet est acceptée avec effet rétroactif à la date du 20 octobre 2010 en sa qualité d'administrateur.

La démission de Community Link S.A. est acceptée avec effet rétroactif à la date du 20 octobre 2010 en sa qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116211/15.

(130141278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Manimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 52.512.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 Août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen  
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013116214/15.

(130141220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**NeXgen Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 138.783.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/2013.

Paddock Fund Administration

Gerry Salucci

Référence de publication: 2013116240/12.

(130141014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Nerox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.935.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEROX S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013116243/12.

(130141241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Mercury Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 142.105.

En date du 27 juin 2013 le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- de prendre note de la démission de Monsieur Jacques ELVINGER en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2013,

et

- de coopter Monsieur Benoît ANDRIANNE, né le 26 septembre 1975 à Verviers/Belgique ayant comme adresse 9bis, rue basse, L-4963 Clémency, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116223/15.

(130141126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Mifra Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 145.769.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Luxembourg international Consulting

Signatures

Référence de publication: 2013116231/12.

(130141430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**PFMR Immo Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PFMR Immo Invest S.à r.l.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013116274/12.

(130140961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Saint-Louis Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 154.592.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen  
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013116318/15.

(130141299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Sansbro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 121.310.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2013.

*Pour: SANSBRO INVEST S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013116323/15.

(130140857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**SK Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 112.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SK EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013116346/12.

(130141314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Société d'Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.632.

Le soussigné, Olivier Hance, avocat inscrit à Luxembourg (liste IV) et en qualité de domiciliataire de la société «Société d'Investissements Internationaux SA», déclare dénoncer le siège social de ladite société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le domiciliataire*

Olivier Hance

*Hance Law Avocats*

Référence de publication: 2013116348/12.

(130141136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Sonogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 165.564.

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession de part sociales effectuée en date du 31 juillet 2013 que:

- La société VOSTOK OIL (CYPRUS) LIMITED a cédé les 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la société SONOGEST S.à.r.l. à la société QUARMINE LIMITED demeurant à Karaiskaki, 38, Kanika Alexander Ctr, Block 1, 1<sup>st</sup> Floor, Flat/Office 113B, 3032, Limassol, Chypre, et enregistrée sous le numéro HE 304564.

Suite à ce transfert les parts sociales de la société SONOGEST S.à.r.l. sont désormais détenues comme suit:

QUARMINE LIMITED: ..... 12.500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013116356/15.

(130141048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Rosy Blue International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.515.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Août 2013.  
Rosy Blue International S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Directeur

Référence de publication: 2013116315/14.

(130140685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**QS GEO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.143.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> août 2013*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013

- Le siège social actuel de Quilvesi Management associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Eric TRIESTINI, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116296/17.

(130140798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Splendido S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 57.538.

Par décision de Maître Charles Kaufhold., agent domiciliataire de la société anonyme SPLENDIDO SA.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé 17, rue Michel Rodange, 5<sup>ème</sup> étage, L- 2430 Luxembourg de la société anonyme SPLENDIDO SA. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 57538, déjà notifiée aux administrateurs par courrier du 30 avril 2013, remis en mains propres.

*Pour Me Charles Kaufhold  
Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013116361/12.

(130140747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Saint-James Investissement 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.722.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Saint-James Investissement 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2013116317/11.

(130140741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Premium Carwash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6693 Mertert, 18A, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 135.434.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 12 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013116282/10.

(130141091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Premium Carwash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6693 Mertert, 18A, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 135.434.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 12 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013116283/10.

(130141092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Provalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 131.171.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013116284/10.

(130141036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Pharaon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Les comptes statutaires au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116276/10.

(130140888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**QS Geo Pep S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.186.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> août 2013*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

- Le siège social actuel de QS GEO S. à r. l., gérant unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116295/14.

(130141240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Poirel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116280/10.

(130141125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 133.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116286/10.

(130140686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Pharaon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116275/10.

(130140887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Pocanto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 157.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pocanto S.A.

Référence de publication: 2013116279/11.

(130140992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**QM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.845.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juin 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013116289/13.

(130140916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---

**Kolchan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.352.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 178 991, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 août 2013*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57<sup>th</sup> Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (2) à trois (3).

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

*Pour Kolchan Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116766/30.

(130142090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**JFK Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.848.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116761/10.

(130141629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Global System Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.644.

—  
Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Roger Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

*Administrateur*

Référence de publication: 2013116703/14.

(130141872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**JPCI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 179.470.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le 1<sup>er</sup> août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Christine CATHIARD, née le 10 mai 1948 à La Tronche, avec adresse professionnelle au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

Ici représentée par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 16 juillet 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisées avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «JPCI».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Christine CATHIARD . . . . .	100
Total des parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

Monsieur Adrien CATHIARD, né le 2 avril 1981 à Saint-Martin-d'Hères, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2013 -EAC/2013/10278 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013116763/121.

(130141701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 545.235,85.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.021.

Par résolution prise en date du 23 juillet 2013, l'associé AIF VII Euro Holdings L.P., avec siège social à c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9002 Grand Cayman, Iles Caïmanes, a transféré 1 Part Sociale Ordinaire de catégorie A qu'il détient dans la Société à AP Jewel Holdings (EH-10),LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road,Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116760/14.

(130142048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Jarden Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.080.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116756/10.

(130141858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Graphicom S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.137.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 82.421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour GRAPHICOM S.A.

Référence de publication: 2013116708/17.

(130141751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Investindustrial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.485.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Roger Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013116753/14.

(130141885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Jarden Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 169.285.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116758/10.

(130141856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Kutchin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.320.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 178 991, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 août 2013*

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57<sup>th</sup> Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (2) à trois (3).

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour *Kutchin Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117401/30.

(130142240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Kozinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.922.113,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.991.

—  
EXTRAIT

La société prend acte du changement d'adresse des gérants de classe A de la Société: Monsieur Matthieu KOPP et Madame Claudia Zimmer épouse KOPP. Elle sera désormais la suivante:

493 chemin des Chênes

F - 34160 Castries

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117404/16.

(130142726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**L & M Technique Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 81.479.

—  
Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 13.08.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2013117405/11.

(130142983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**IODA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.511.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le sept août

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

«SARL IODA», une Société à responsabilité limitée de droit français au capital de EUR 776.796,- ayant son siège social au 88, rue Paul Bert, F-69003 Lyon (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 505 166 504,

dûment représentée par Monsieur Frédéric MANNIS, employé privé, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société») comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «IODA S.A.».

## **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 L'Administrateur Unique (l'«Administrateur Unique») ou le Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes. La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée soit par un Conseil d'Administration, soit par un Administrateur Unique, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois (3) Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. L'(les) Administrateur(s) élu(s) sans indication de la durée de leur mandat, sera(ont) réputé(s) avoir été élu(s) pour un terme de six (6) ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature

aura été délégué par l'Administrateur Unique de la Société ou par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre IV - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.9 La première Assemblée Générale des Actionnaires a tous pouvoirs pour nommer l'Administrateur-délégué de la Société.

**16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations le deuxième jeudi du mois de mai, à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième (1/5) du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

### **Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**19. Année sociale.** A l'exception du premier exercice social qui commence le 7 août 2013 (jour de la constitution) et se termine le 31 décembre 2013, l'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI - Dissolution, Liquidation

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateur(s) à l'égard des tiers.

## Titre VII - Loi applicable

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les trois cent dix (310) actions comme suit:

SARL IODA .....	310 actions
TOTAL .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents (EUR 1.200,-).

### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:
  - a) «SARL IODA», une Société à responsabilité limitée de droit français au capital de EUR 776.796,- ayant son siège social au 88, rue Paul Bert, F-69003 Lyon (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 505 166 504. La société sera représentée par Monsieur Eric PEYRE, né le 17 septembre 1961 à Marseille (France), demeurant 18, Chemin de la Haute Jardinière, F-69370 Saint Didier au Mont d'Or (France).
  - b) Madame Catherine ROUX-SEVELLE, née le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et,
  - c) Monsieur Frédéric SICCHIA, né le 2 mars 1972 à Thionville (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
3. H.R.T. Révision S.A., sise au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen est nommé Commissaire aux Comptes de la Société pour période de six (6) ans renouvelable expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la comparante préqualifiée, celui-ci connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANNIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2013. Relation: LAC/2013/37223. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117383/243.

(130142996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Kalkalit-Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.213.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Stéphane HEPINEUZE

*Mandataire*

Référence de publication: 2013117398/12.

(130142930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Kanaltechnik Walter PROBST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 93.881.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013117399/10.

(130142720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Kauz, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.778.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013117400/12.

(130142563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Pâtisserie-Confiserie PICHON-CREMER Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 67, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.795.

---

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille treize, le dix-neuf août,

L'associé unique de la Société à responsabilité limitée associés PATISSERIE-CONFISERIE «PICHON-CREMER» SARL, R.C. B n° 63.795, 41, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette, a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire et a pris la résolution suivante:

*Ordre du jour:*

- Changement de siège social

*Première résolution:*

Monsieur PICHON Guy - Gérant Technique - demeurant 41 Rue de l'Alzette L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE a décidé du changement d'adresse de la société PÂTISSERIE-CONFISERIE «PICHON-CREMER» SARL au 67, Avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH-SUR-ALZETTE, le 19.08.2013.

Guy PICHON.

Référence de publication: 2013118479/20.

(130144053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Russian Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 179.556.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of July,

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Russian CE Distribution Investors LLC, a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States,

here represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco on 22 July 2013,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall read as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Russian Construction S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers (the "Board") of the Company. The registered office may

further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, a collective decision of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles of association of the Company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

### Art. 5. Capital.

#### 5.1. Definitions:

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.
Cancellation Value per Share	Means the amount determined pursuant to article 5.10 below.
Interim Accounts Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.11 below.

5.2. The share capital of the Company is fixed at thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400) represented by (i) one hundred twenty five (125) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) one (1) class B share (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) one (1) class C share (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) one (1) class D share (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) one (1) class E share (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) one (1) class F share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) one (1) class G share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (viii) one (1) class H share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (ix) one (1) class I share (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), and (x) one (1) class J share (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share) each share having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) (collectively, the Shares, and individually, a Share), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter.

5.3. The shares of each class of shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.4. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

5.5. In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium reserve account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to the entire share capital irrespectively of the class of Share which is subscribed for.

5.6. All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.7. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles.

5.8. The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.9. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.8), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.10. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

5.11. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the General Meeting, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.12. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share as so determined will become due and payable by the Company.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority in number of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers or by any A manager and any B manager acting jointly.

**Art. 11.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. In such case, the conference call (or equivalent means of communication) must be initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In exceptional cases justified by the urgency, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority in number of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 18.** The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

**Art. 19.** Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

##### **Art. 21. Allocation of net profit.**

21.1 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

21.2 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

21.3 If the Company has only one shareholder and only in this case, a dividend may be declared and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then
- (ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

## **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The appearing party, Russian CE Distribution Investors LLC, prenamed, represented by Mr Juan Alvarez Hernandez, prenamed, by virtue of the aforesaid proxy, who declares to subscribe for all one hundred twenty five (125) Class A shares, one (1) Class B shares, one (1) Class C shares, one (1) Class D shares, one (1) Class E shares, one (1) Class F shares, one (1) Class G shares, one (1) Class H shares, one (1) Class I shares and one (1) Class J shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

### *Resolutions of the sole Shareholder*

The appearing party, represented as stated hereabove representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;
2. The following company is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
  - Farallon Partners Directors, LLC., a limited liability company existing under the laws of the United States, registered within the State of Delaware, Corporate Division, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, and its business office for all communications at One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, U.S.A.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Ronan Carroll, employee, born on 11 November 1971 in Dublin, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
  - Mr Juan Alvarez Hernandez, employee, born on 11 October 1983 in Madrid, with professional address at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Russian CE Distribution Investors LLC, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois des Etats-Unis,, enregistrée auprès du service de sociétés de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

ici représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juillet 2013,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Russian Construction S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance (le «Conseil»).

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se

produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital Social.

#### 5.1. Définitions:

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), dans la mesure où l'associé aura eu droit à des distributions de dividende selon l'Art.21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, un comptage double), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale

Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.10 ci-par Part Sociale dessous.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Comptes intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Montant d'Annulation Total

Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.11. ci-dessous.

5.2 Le capital social de la Société est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par (i) cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (ii) une (1) part sociale de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) une (1) part sociale de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) une (1) part sociale de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) une (1) part sociale de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vi) une (1) part sociale de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F, et individuellement, une Part Sociale de Classe F), (vii) une (1) part sociale de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G), (viii) une (1) part sociale de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H, et individuellement, une Part Sociale de Classe H), (ix) une (1) part sociale de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe I) et x) une (1) part sociale de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J, et individuellement, une Part Sociale de Classe J), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), qui donneront le droit de participer aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiquées ci-après.

5.3 Les parts sociales de chaque classe de parts sociales seront collectivement, et indépendamment de leur classe, désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale. Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés.

5.4 Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

5.5 En supplément au capital social de la Société, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de leur émission sera affectée à la totalité du capital social indépendamment de la classe de Part Sociale qui est souscrite.

5.6 Toutes les parts sociales auront des droits identiques, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts.

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.8 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans cette Classe ou ces Classes. En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

5.9 En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.8), cette Classe donne droit aux détenteurs de Parts Sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'Assemblée Générale), et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question détenue par eux et annulée.

5.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui sera rachetée et annulée.

5.11 Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires en question. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe en question, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

5.12 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale telle que déterminée deviendra échue et exigible par la Société.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 11.** En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, mais toujours, cette communication doit être faite au Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

En cas d'urgence suite à une concrète matière, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions Collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Art. 21. Affectation des bénéfices.**

21.1. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

21.2 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

21.3 Si la société ne compte qu'un associé et seulement dans ce cas, un dividende peut être déclaré et versé comme suit:

(i) Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de façon égale à l'ensemble des associés proportionnellement à leurs parts sociales indépendamment de la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera affecté intégralement aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (soit les Parts Sociales de Classe J en premier, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts Sociales de Classe A).

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

### *Souscription et Libération*

La partie comparante Russian CE Distribution Investors LLC, prénommée, représentée ici par Monsieur Juan Alvarez Hernández, prénommée, en vertu de la procuration sus-mentionnée, qui déclare souscrire au représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, une (1) part sociale de classe I et une (1) part sociale de classe J, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La société suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:

- Farallon Partners Directors, LLC., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis., et ayant son adresse pour postage à One Maritime Plaza, Suite 2100, San Francisco, California, 94111, Etats-Unis.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Ronan Carroll, employé, né le 11 novembre 1971 à Dublin ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé, né le 11 octobre 1983 à Madrid, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ALVAREZ HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35716. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013118511/558.

(130144009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Red House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.771.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.08.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013118507/10.

(130143838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Pubart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 96.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118506/10.

(130143906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Open Assessment Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.450.

*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 31 juillet 2013*

Le conseil d'administration a décidé de nommer parmi ses membres, M. LEMMER Marc en tant que Président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Le conseil d'administration a décidé de nommer parmi ses membres, M. OSWALD Marc, né le 9 juin 1959 à Luxembourg, résident au 111 Harkins Road 94062 Woodside - Etat Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur-délégué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013118472/16.

(130143657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**PHR Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.181.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.557.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013;

et ont nommé la personne suivantes en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Hamad Shahwan Surour Shahwan Al Dhaheiri;
- M. Derek Scott White;
- M. Michael Lee Goodson;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHR Investments S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013118497/24.

(130143681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**RBC Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «RBC Investor Services Participations S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 août 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2013. Relation: EAC/2013/10454.

- que la société «RBC Investor Services Participations S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117588,

constituée originellement sous la dénomination de «RBC Dexia Investor Services Participations S.à r.l.», suivant acte notarié dressé en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 septembre 2006, sous le numéro 1670. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 décembre 2012, sous le numéro 3006,

se trouve à partir de la date du 5 août 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle de ce jour aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013118512/30.

(130143701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.227.

—  
Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction d'administrateur de la Société avec effet au 15 août 2013;

et ont nommé la personne suivantes en tant que administrateur de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, administrateur, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil d'Administration de la société est comme suit:

- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam Al Qubaisi;
- M. Christophe Ben Naceur;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Place Ovale Holding S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013118484/25.

(130143679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**PBG Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 49.228.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013118491/14.

(130143871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Sharpman International spf S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.625.

Il résulte des actes de la Société que l'associé unique propriétaire des 1000 parts sociales est bien la société EUFIN COMPAGNIE FINANCIERE S.A., ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg enregistrée au RCSL sous le numéro B 82968

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHARPMAN INTERNATIONAL SPF S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2013118542/15.

(130144060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Roebuck Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.398.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013118515/10.

(130143768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Red Point Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 84.191.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013118513/10.

(130143802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Spanish Security Services I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 84.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118524/10.

(130144125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Swan Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 143.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118533/10.

(130143725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

**Saint Barth Drep 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 179.516.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of July;

Before Us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depository of the present deed;

APPEARED:

The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A.", established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 89325,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "SAINT BARTH DREP 1" (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or by any other way, and the realization by sale, exchange or by any other way, of movables of all kinds, the management or the development of the portfolio that it belongs.

The Company can also proceed to the acquisition, the transfer, the concession and the development, whatever shape it is, of patents, licenses, brands, drawings and models, copyright on the software, the names of domains and all other intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The purpose of the Company is further the acquisition, the administration, the management and the sale of real estates, of all real estates deriving rights, the rent of movable properties and real estates, the management and administration of real estates or real estates assets exclusively for its own account.

Generally, the Company may take any measures of control, supervision and documentation and do any commercial, financial, industrial, movable property and real estates operations directly or indirectly linked to its object or in order to make its realization easier.

**Art. 3.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the one hundred (100) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois
- 2) Mr. Isak Henry GABAY, dirigeant, born in Geneva (Switzerland), on September 5, 1967, residing in SW1X 9HX London, 41, Lowendes Street, Flat A (United Kingdom), is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

117300

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89325,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SAINT BARTH DREP 1", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société pourra également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société a en outre pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente d'immeubles, de tous droit immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg..

**Art. 12.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
2. Monsieur Isak Henry GABAY, dirigeant, né à Genève (Suisse), le 5 septembre 1967, demeurant à SW1X 9HX Londres, 41, Lowendes Street, Flat A (Royaume-Uni), est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2013. LAC/2013/34565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013118091/397.

(130143060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

#### **Spimelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 108.285.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- GMS Consulting S.à r.l., avec siège social à L-9636 Berlé, 14, Dufstross inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.173

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pontpierre, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118527/14.

(130143918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

---

**Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Madame Donna Cotter, résidant, 16/F, The Lee Gardens, 33 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong, a été nommé administrateur le 7 août 2013, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2013.

Ce dépôt rectifie le dépôt no: L130143602 enregistré et déposé le 19 août 2013 Bertrange, le 20 août 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 août 2013.

*Pour le compte de Manulife Global Fund, SICAV*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013118909/14.

(130144559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**P.H. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.411.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.H. INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 25 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 480 de 1994. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1236 du 22 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.»

2) Nomination de Monsieur Pierrick Haan comme administrateur et administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 4.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur de:

Monsieur Pierrick Haan, demeurant 32 rue de la Ravinelle, F-5400 Nancy, né le 12/07/1956 à Alger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35785. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118940/75.

(130144524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

**Murano Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 179.619.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Crystal Partners Lux Holding Company Limited", a private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135412,

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on July 19<sup>th</sup>, 2013.

Such proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Murano Invest S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures within the limits of law. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in. It may also give guarantees or other securities in favour of, or grant any financial or other assistance to, its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in.

In a general fashion it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer or its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

The shares may be pledged by the members.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 8.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set (s) their number and the duration of their tenure.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole Manager or, in the case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager. Special and limited powers may be delegated by the sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 9.** The Manager(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 10.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 11.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are generally only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are to be taken by a majority of the members representing at least three quarters of the issued share capital.

In case the Company has more than 25 members, an annual general meeting of members has to be held each year on 31 May at 10:00 A.M. at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 12.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 13.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The Members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation, and in particular, the Law.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the Law have been observed.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2013.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been drawn up, the appearing party "Crystal Partners Lux Holding Company Limited", prenamed, has subscribed the one hundred twenty five (125) shares and fully paid-up so the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

### *Resolution of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, rue Peternelchen (Immeuble C2), L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Is appointed as sole Manager of the Company, for an undetermined period:

Mr. Alain Steichen, born on April 28<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg, residing professionally at 2, rue Peternelchen (Immeuble C2), L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded on English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known by the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

### **Follows the german version:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünfundzwanzigsten Juli.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

„Crystal Partners Lux Holding Company Limited“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter den Nummer 135412,

hier vertreten durch Frau Virginie PIERRU, Sekretärin, mit Anschrift in Luxembourg, auf Grund einer am 19. Juli 2013 gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die folgende Satzung aufzustellen:

**Art. 1.** Es wird hiermit durch die oben benannte Partei und durch alle Personen, die Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter dem Namen „Murano Invest S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) gegründet.

Die Gesellschaft unterliegt der hiernach folgenden Satzung und den bestehenden Gesetzen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und die Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann Aktien oder Anteile in Kommanditgesellschaften besitzen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Gelder leihen und Schuldscheine und Schuldverschreibungen ausgeben, vorbehaltlich der Gesetzesbestimmungen. Sie kann Kredite, einschließlich deren Erlöse, an ihre Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen, Unternehmen der gleichen Gruppe oder anderen Gesellschaften oder Einrichtungen, an die sie eine mittelbare oder unmittelbare Beteiligung hat, ausleihen. Sie kann sowohl Garantien oder andere Sicherheiten, als auch jede finanzielle oder sonstige Hilfe, seiner Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen, Unternehmen der gleichen Gruppe oder anderen Gesellschaften oder Einrichtungen, in der sie eine mittelbare oder unmittelbare finanzielle oder andere Beteiligung hat, gewähren.

In einer allgemeinen Art und Weise kann sie Beistand für Tochtergesellschaften, verbundenen Unternehmen, Unternehmen der gleichen Gruppe oder anderen Gesellschaften oder Einrichtungen, in der sie eine mittelbare oder unmittel-

bare finanzielle oder andere Beteiligung hat, leisten, und sämtliche Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen und Tätigkeiten ausüben, welche sie als nützlich für die Vollbringung und die Entwicklung ihrer Zwecke erachtet.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Der Gesellschaftssitz ist in Hesperange, Großherzogtum Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde kann durch Beschluss des Geschäftsführers oder des Vorstandes übertragen werden.

Die Gesellschaft kann Zweigstellen und andere Büros innerhalb von Luxemburg oder im Ausland etablieren.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind; eine solche provisorische Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die provisorische Entscheidung wird durch das Geschäftsführers oder des Vorstandes der Gesellschaft an Drittparteien getroffen und bekannt gemacht.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je ein hundert Euro (100,- EUR).

Das Gesellschaftskapital kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Gesellschafter und in der Art und Weise wie es für die Änderung dieser Satzung erforderlich ist.

**Art. 6.** Jeder Anteil berechtigt seinen Besitzer zu einem anteiligen Rechts in das Vermögen der Gesellschaft und deren Gewinne.

Die Anteile können von den Gesellschaftern verpfändet werden.

**Art. 7.** Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Außer anders lautenden gesetzlichen Verpflichtungen, kann eine Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern (die „Geschäftsführer“), die Gesellschafter sind oder nicht, verwaltet und geleitet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand (der „Vorstand“).

Jeder Geschäftsführer wird für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer von dem einzigen Gesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter, wie der Fall sein kann, gewählt.

Während der Ernennung des Geschäftsführers, kann einziger Gesellschafter oder die Hauptversammlung der Gesellschafter, wie der Fall sein kann, ihre Anzahl und die Dauer ihrer Amtszeit bestimmen.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die einzige Unterschrift eines Geschäftsführers, gebunden. Spezielle und beschränkte Vollmachten können durch den einzigen Geschäftsführer oder den Vorstand delegiert werden, wie der Fall auch sein mag, für bestimmte Angelegenheiten und innerhalb eines begrenzten Zeitraums zu einer oder mehreren Personen, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein sollen. Der einzige Gesellschafter oder, wie der Fall auch sein mag, die Hauptversammlung der Gesellschafter kann entscheiden, einen Geschäftsführer, mit oder ohne Grund, zu entlassen. Jeder Geschäftsführer kann auch zurücktreten. Der einzige Gesellschafter oder, wie der Fall sein kann, die Hauptversammlung der Gesellschafter, entscheidet über die Vergütung der Geschäftsführer.

**Art. 9.** Der/Die Geschäftsführer haftet/haften nicht persönlich für die Schulden der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die Erfüllung ihrer Aufgaben.

**Art. 10.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Er hat so viele Stimmen, die der Anzahl der Anteile entsprechen, die er besitzt und kann wirksam bei einer Versammlung der Mitglieder durch spezielle Vollmacht handeln.

**Art. 11.** Entscheidungen von den Gesellschaftern erfolgen in einer solchen Form und einer solchen Mehrheit (en), wie vorgeschrieben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung (das "Gesetz") in Textform (soweit gesetzlich zulässig) oder bei Sitzungen einschließlich Sitzungen mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder andere Mittel der Kommunikation, die den Mitgliedern ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu kommunizieren. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Die Einladung muss durch den Geschäftsführer mindestens acht (8) Geschäftstage vor der jährlichen Hauptversammlung als Einschreiben an die Gesellschafter unter den für diese im Register angegebenen Adressen versandt werden.

Wenn das gesamte Grundkapital der Gesellschaft in einer Sitzung vertreten ist, kann die Versammlung ohne vorherige Ankündigung stattfinden.

Im Fall der schriftlichen Beschlüsse wird deren Wortlaut den Gesellschaftern versandt, unter den für diese im Register angegebenen Adressen, und mindestens acht Tage vor dem vorgeschlagenen Datum des Wirksamwerdens solcher Beschlüsse. Die Beschlüsse werden mit Zustimmung der Mehrheit als gesetzlich vorgesehen für kollektive Entscheidungen (oder vorbehaltlich der Erfüllung der erforderlichen Mehrheit, am bestimmten Tag) wirksam. Einstimmige Beschlussfassung im schriftlichen Verfahren kann jederzeit ohne vorherige Ankündigung zustande kommen.

Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben. Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von 3/4 des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Falls die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter hat, wird die jährliche Hauptversammlung der Gesellschafter jedes Jahr am 31. Mai um 10 Uhr am Gesellschaftssitz, oder an einem anderen Ort in Luxemburg wie durch die Einladung zur Hauptversammlung vorgesehen, abgehalten.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, wird ein Jahresabschluss vom Geschäftsführer oder vom Vorstand erstellt.

**Art. 14.** Die Jahresabschlüsse stehen am Sitz der Gesellschaft den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 15.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt. Dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst.

Der Gesellschafter oder die Hauptversammlung der Gesellschafter können auf die Dividendenauszahlung auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, der vom Geschäftsführer oder vom Vorstand vorbereitet wurde, beschließen. Der Rechenschaftsbericht muss zeigen, dass genügend Mittel für die Verteilung zur Verfügung stehen, wobei davon ausgegangen wird, dass der verteilte Betrag die realisierten Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres nicht übersteigen darf. Die realisierten Gewinne werden mit den übertragenen Gewinnen und ausschüttungsfähigen Rücklagen erhöht und um die vorgetragenen Verluste und zum gesetzlichen Reservefond zugeführte Summen verringert.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns kann an die Gesellschafter durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter verteilt werden. Das Agio kann an die Gesellschafter durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter verteilt werden. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen, einen Betrag aus dem Agio der gesetzlichen Rücklage zuzuweisen.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse der (die) Liquidator(en) und seinen / ihren Lohn.

**Art. 17.** Wenn und solange ein Gesellschafter alle Anteile der Gesellschaft hält, wird die Gesellschaft als ein einzelnes Gesellschafter-Gesellschaft im Sinne des Art. 179 (2) des Gesetzes existieren, in diesem Fall sind u.a. Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes anwendbar.

**Art. 18.** Für alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen und besonders auf dem Gesetz.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen gemäß dem Artikel 183 des Gesetzes beobachtet wurden.

#### *Übergangsbestimmung:*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Zeichnung - Einzahlung:*

Nachdem die Satzung so verfasst wurde, hat die erschienene "Crystal Partners Lux Holding Company Limited", vor genannt, die einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien gezeichnet und voll eingezahlt, so dass die Summe der zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,-EUR), jetzt für die Gesellschaft verfügbar ist. Beweis hierfür wurde dem unterzeichneten Notar gegeben.

#### *Kosten*

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.000,-EUR geschätzt.

#### *Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin:*

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten, wie vorstehend das gesamte Aktienkapital vertretend, die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 2, rue Peternelchen (Immeuble C2), L-2370 Howald, Großherzogtum Luxemburg;

2) Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Alain Steichen, Geschäftsführer, geboren am 28. April 1958 in Luxemburg, mit beruflicher Adresse in 2, rue Peternelchen (Immeuble C2), L-2370 Howald, Großherzogtum Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienen Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, dem unterzeichnenden Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt, vorgelesen wurde, hat dieselbe zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35608. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119475/300.

(130145409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

**Exaserv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 124.441.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 23 avril 2013 à 9 heures*  
*Résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Yves Van GOOL, de Monsieur Wim De SMET, de Monsieur Needham Bryant BATEMAN, de Monsieur Kevin Richard KOSER et de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Van CAUTER - SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social 80 Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Les mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire 2019 relative aux Comptes Annuels se clôturant le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 23 avril 2013 à 10h*  
*Résolution*

Le conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'Administrateur-Délégué Monsieur Yves Van GOOL. Son mandat viendra à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire 2019 relative aux Comptes Annuels se clôturant le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXASERV S.A.

Référence de publication: 2013119861/24.

(130146054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

**Sankaty European Investments II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Munsbach, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.074.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sankaty European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 173.880 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Orla Mernagh, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Sankaty European Investments II, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 174.074, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 147 du 22 janvier 2013.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

**Version française:**

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants de la Société, Madame Orla Mernagh et Monsieur Jean-Pierre Baccus, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Mernagh, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 04 juillet 2013. REM/2013/1154. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013120163/49.

(130145454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

---

**SK Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.303.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2013*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en qualité d'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

SK EUROPE S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013116345/13.

(130141031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

---